

Décryptage du projet de réforme du gouvernement

Erreur n° 1

Mettre en responsabilité des étudiant-es dès la L2

Ces contrats de *préprofessionnalisation* consisteraient à mettre en responsabilité des étudiant-es pour des missions d'enseignement allant en L2 de l'encadrement d'activité en cas d'absence ponctuelle et prévue à remplaçant-e en M1.

Des adultes face aux élèves pour pas cher

Cela permettra en premier lieu de disposer d'un vivier de remplaçant-es à bas coût et ne fera que précariser un peu plus l'entrée dans le métier !

Un échec aux études et au concours programmé

Avec 8h par semaine en classe, ce dispositif amputera les horaires universitaires, car on peut douter de la capacité des universités à garantir une bonne articulation entre ce travail et les emplois du temps universitaires. Or, pour le SNUipp-FSU, au delà des objectifs de sécurisation des parcours étudiants, de démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et d'augmentation du vivier de candidat-es au concours de recrutement, les pré-recrutements doivent permettre aux étudiant-es d'obtenir le diplôme requis pour le concours et de réussir le concours. Les études montrant que le salariat étudiant amoindrit la réussite d'études (50% des étudiants travaillent, et pour la moitié de ces 50%, ce travail a un impact négatif sur leurs études – étude observatoire de la Vie étudiante), ces étudiant-es auront plus de risque d'échouer aux études et au concours.

Une formation professionnelle au rabais



Enfin, sans retour réflexif sur la pratique, faisant le lien entre théorie et pratique, ce dispositif réduira la formation professionnelle à un mimétisme des gestes professionnels, niant le fait que les enseignant-es sont concepteur-trices de leur métier.

Erreur n° 2

Modifier la place du concours pour encore plus de précarité et d'insécurité

L'admissibilité se situerait en L3 et l'admission en M1 ou M2. Les admissibles seraient alors contractuels enseignants affectés sur des remplacements, au risque d'affectations selon une logique de gestion et non de formation. Le volume de formation universitaire en M1 serait, de fait, diminué. Et le poids d'une à deux années d'incertitudes, hors statut protecteur de fonctionnaire stagiaire, pèserait sur les admissibles ...

Qu'advierait-il ensuite pour eux en cas de non réussite aux épreuves d'admission?

Erreur n°3

Réduire la formation initiale aux fondamentaux

Choix serait fait de resserrer la formation autour des indispensables à la prise de poste et des fondamentaux, déportant le reste sur une formation continue en berne, réduisant les volumes horaires consacrés notamment à la polyvalence, la pédagogie générale et à la pratique réflexive et la recherche, niant le principe qu'enseigner doit s'apprendre par une formation universitaire et professionnelle ambitieuse.

Erreur n°4

Mettre sous tutelle les ESPE pour mieux les contrôler et formater les futurs PE

Le ministère entend remplacer les ESPE par des INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education) pour mieux les contrôler et mettre la main sur le pouvoir d'agir enseignant. Pour cela, il entend créer des cahiers des charges décidés unilatéralement par le rectorat, nommer les directeurs d'ESPE par le ministre (sans passer par l'avis du conseil d'école de l'ESPE composé de représentant-es des formateur-rices et usagers) et instaurer un pilotage des ESPE par les évaluations.

Il projette aussi que les ESPE n'emploient plus de formateurs propres et qu'il soit fait appel à des PEMF et des enseignant-es chercheur-es ponctuellement en fonction des besoins. Enfin, la prochaine fusion des académies calquées sur les grandes régions risque d'entraîner la disparition des petites antennes.

Face à ce désastre annoncé...

... Les propositions du



Le SNUipp s'oppose fermement aux mesures proposées et porte un tout autre projet :

- **Des pré-recrutements, intégrant des critères sociaux dès la L1** et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élèves-professeurs garantissant une formation rémunérée sans contrepartie de travail, les étudiant-es étant alors rémunéré-es pour suivre études et stages d'observation et de pratiques accompagnées.
- **Un concours de recrutement sous condition de licence, en fin de L3**, suivi de deux années pleines et entières de formation validées par un master.
- **Un temps de stage d'un tiers-temps progressif** (observation, pratique accompagnée, responsabilité).
- **Une formation continuée après la titularisation** : T1 à mi-temps et des compléments de formation en T2.
- **Un cadrage national de la formation avec des moyens matériels et humains suffisants** pour les ESPE.

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend, il est donc urgent de véritablement remettre à plat la formation des enseignant-es. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.

